

TITRE VII

LES GRANDS OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT

Le développement économique, social et culturel obéit aux lignes directrices définies par la stratégie de l'édification du socialisme et de la construction d'une économie indépendante. Il comporte un certain nombre de grands objectifs qui s'intègrent dans une conception globale et intégrée du développement et qui obéissent aux principes et conceptions définis par la Charte Nationale, notamment à travers les grands axes de l'édification du socialisme. La réalisation de ces objectifs donnera sa pleine signification au contenu politique, économique, social et culturel de notre option socialiste. C'est la Direction Politique du pays, à travers la planification nationale dont la mission est de mettre en œuvre la politique de la Révolution, qui inscrit ces objectifs dans la réalité et en fait l'armature des plans nationaux de développement.

I. — MODERNISATION ET EXPANSION DE L'AGRICULTURE

De par les potentialités que renferme le pays en matière agricole et en raison de la nécessité primordiale d'assurer la couverture des besoins nationaux en produits alimentaires, l'agriculture tient une importance de premier plan, tandis que le rythme de son développement conditionne, en grande partie, celui de toute l'économie nationale. Son développement restera toujours l'une des principales tâches prioritaires de l'Etat.

La révolution agraire, en plus des opérations qui ont permis la récupération des terres spoliées par la colonisation et des actions qu'elle a engagées pour transformer les structures rurales traditionnelles, comporte pour l'agriculture, en tant que grande composante du secteur productif du pays, un développement qui doit conduire cette agriculture à remplir la mission qui lui est assignée dans le cadre de la stratégie mise en œuvre pour la construction économique du pays. Cette mission qui vise d'abord à assurer l'autosuffisance du pays dans les produits d'origine agricole, repose, comme le stipule la charte nationale à propos des grands axes de l'édification du socialisme, sur l'application intégrale et sur l'approfondissement de la révolution agraire et appelle la mise en œuvre des mesures suivantes :

1) Moderniser et harmoniser les structures organisationnelles afin de clarifier la situation du secteur agricole socialiste dans son ensemble et d'aboutir à un mode de gestion cohérent de ce secteur.

Après l'élimination des formes d'exploitation de l'homme par l'homme dans les activités agricoles et pastorales, il faut harmoniser les formes organisationnelles du secteur socialiste agricole de manière à adapter les structures de gestion aux conditions inhérentes à la nature des cultures pratiquées aux spécifications de terres exploitées, aux caractéristiques socio-psychologiques propres à la paysannerie algérienne et, enfin, aux exigences découlant du recours aux techniques modernes d'exploitation et à la recherche de l'efficacité.

Le mode d'organisation de la gestion n'est ni un postulat intangible ni un critère immuable de la doctrine socialiste. Il se distingue nettement des éléments fondamentaux de cette doctrine que sont la limitation de la propriété et le principe de « la terre à ceux qui la travaillent ». Son objet et sa raison d'être résident essentiellement dans son aptitude à faire émerger, au sein d'une agriculture socialisée, des exploitations économiquement viables et efficaces. Cela peut être obtenu par des exploitations organisées selon une échelle variée, allant de la ferme individuelle à la grande unité agricole ayant une dimension industrielle. Le problème de la grosse propriété étant résolu et celui de l'exploitation du paysan ayant été liquidé, la question dont la solution requiert un souci constant d'imagination et de perfectibilité consiste à doter le secteur socialiste agricole des structures adéquates qui permettent à l'agriculture de produire toujours plus et mieux, d'assurer pleinement son rôle dans le cadre de l'économie du pays et d'élever constamment la condition du paysan.

Pour cela, il convient, en particulier, d'éliminer les disparités qui existent entre les paysans, de rendre cohérents et équitables

dans leurs résultats, les modes d'intéressement de ces paysans au fruit de leur travail et d'introduire une homogénéité dans les règles qui régissent le rôle des différentes administrations à l'égard des exploitations agricoles et qui édicte l'étendue de l'autonomie de décision de ces exploitations dans la conduite de leurs activités.

Il convient, en outre, de procéder à une restructuration foncière des différentes exploitations, afin d'en rationaliser et d'en optimiser la taille selon la nature des cultures et les caractéristiques du sol, ce qui permettra de rééquilibrer les potentialités des unités par zones homogènes.

L'activité agricole, de par sa nature même, nécessite l'esprit d'initiative et souffre au plus haut degré des méfaits de la bureaucratie. De tous les secteurs de la vie économique, elle est celle qui peut tirer le plus grand bien de la décentralisation qui libère l'esprit d'initiative et permet de résoudre sur place les questions qui ne peuvent être appréciées valablement à partir de centres de décision éloignés des conditions de travail qui sont étroitement liées au contexte local. Cependant, afin de pallier l'inconvénient de la dispersion qui pourrait naître de la décentralisation, il est indispensable d'assurer la participation des agriculteurs à la définition de la politique agricole par l'intermédiaire de leurs organisations spécifiques et de leurs représentations locales.

Enfin, les structures qui encadrent l'activité agricole, doivent permettre de garantir au paysan une rémunération satisfaisante de son travail et de promouvoir, à cet effet, une meilleure valorisation de la production agricole dans le cadre d'une politique qui sauvegarde, en même temps, le pouvoir d'achat de l'ensemble des travailleurs. La perfectibilité de ces structures et le succès de leur rénovation reposent sur la formation des paysans et sur un choix judicieux en ce qui concerne les hommes qui ont la charge de gérer et d'animer les activités agricoles.

2) Insérer le secteur privé dans le processus de modernisation et de développement général de l'agriculture.

Le secteur privé agricole concerne une large partie des paysans. Il convient de lui accorder un accès plus étendu aux actions destinées au renforcement technique des exploitations, au préfinancement des campagnes agricoles et, d'une manière générale, à l'amélioration de la valorisation de la production agricole. La promotion du monde rural, objectif de la révolution agraire, englobera les paysans du secteur privé, maintenant que les grandes exploitations de ce secteur ont été éliminées.

3) Moderniser les méthodes et les cultures par le recours aux techniques les plus appropriées.

Par delà le problème des structures de gestion et après l'élimination des causes qui étaient à l'origine du retard dont a souffert la société rurale, la chance de promotion et d'expansion de l'agriculture se trouve dans la réussite de sa modernisation et dans son plein accès à l'âge de la technologie.

A cet effet, la politique agricole doit réserver, dans ses activités de production et de gestion, une importance particulière à l'introduction des méthodes et techniques les plus appropriées, y compris, lorsque cela s'avère utile, les plus avancées.

a) L'utilisation des machines les plus efficaces dans l'exécution des travaux agricoles est un élément fondamental pour élever la productivité des travailleurs de la terre et pour gagner à l'agriculture de nouvelles parcelles de sol.

b) L'emploi des produits chimiques et des procédés appropriés pour enrichir les sols, assurer l'alimentation des cultures et protéger les plantes, procure l'avantage d'élever considérablement le rendement des terres cultivables et d'éviter ou de réduire la pratique de la jachère. La terre, du point de vue économique, est un élément du capital fixe, dont l'inutilisation, même temporaire, s'analyse comme une immobilisation improductive, c'est-à-dire comme une perte de substance. Dans l'évaluation de ce que rapporte un capital, la valeur de ce capital et le temps de son utilisation constituent des données essentielles. Nos agriculteurs doivent apprendre à considérer le temps comme un élément fondamental dans